

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° ^{DOF} AONO/COM. AK II/CIPMP/2020 DU ¹⁶
-104/2020 POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE COMMUNALE AKOK - OLE'EM
D'UNE LONGUEUR TOTALE DE 4,500 KM DANS L'ARRONDISSEMENT D'AKOM II
DEPARTEMENT DE L'OCEAN REGION DU SUD.
(EN PROCEDURE D'URGENCE)

1. Objet de l'Appel d'Offres

Le Maire de la Commune d'AKOM II, lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour les TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE COMMUNALE AKOK - OLE'EM D'UNE LONGUEUR TOTALE DE 4,500 KMDANS L'ARRONDISSEMENT D'AKOM II DEPARTEMENT DE L'OCEAN.

2. Consistance des travaux

Les travaux comprennent les opérations suivantes dont la liste n'est pas exhaustive:

- L'Installation de chantier ;
- L'Amené et repli du matériel ;
- Déforestation y compris abattage d'arbres et dessouchage de tiges de bambous de chine
- les remblais en « graveleux lateritiques » provenant d'emprunt ;
- Mise en forme de la plateforme y compris création des fossés et exutoires en terre à la niveleuse ;
- Béton armé dosé à 350Kg/m³ pour tablier y compris toutes sujétions d'ancrage aux culées existantes;
- Réfection de barrières de pluie

3. Délai d'exécution

Les délais prévus par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres sont de quatre (04) mois.

4. Allotissement

- Lot Unique

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel des travaux à l'issue des études préalables est de :

- 27 700 00 FCFA ;

6. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes les entreprises de droit camerounais.

7. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le MINTP Exercice 2020

8. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de **555.000 (Cinq Cent Cinquante Cinq Mille) FCFA** établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, valable pendant **trente (30) jours** au-delà de la date originale de validité des offres.

9. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables dès publication du présent avis à la Commune d'AKOM II.

10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le présent Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables dès publication du présent avis à la Commune d'AKOM II, au secrétariat de la commission interne de passation des marchés sur présentation de l'originale d'une quittance de versement à la Recette Municipale de la commune d'AKOM II d'une somme non remboursable de **Quarante Six Mille Cinq Cent (46.500) francs CFA**.

11. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en **sept (07) exemplaires** dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra être déposée contre récépissé au secrétariat de la commission interne de passation des marchés de la commune d'AKOM II au plus tard le **15/05/2020 à 14 Heures** précises et devra porter la mention

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°~~005~~AONO/COM. AK II/CIPMP/2020 DU --
-/-/2020 POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE COMMUNALE AKOK - OLE'EM
D'UNE LONGUEUR TOTALE DE 4,500 KM DANS L'ARRONDISSEMENT D'AKOM II
DEPARTEMENT DE L'OCEAN REGION DU SUD.
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

12. **Recevabilité des offres**

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres et avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

13. **Ouverture des plis**

L'ouverture de tous les plis se fait en un seul temps le ^{17 5 MAI 2020}~~15~~-/-~~05~~/2020 à 15 Heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune d'AKOM II à AKOM II.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. **Critères d'évaluation**

Les critères d'évaluation sont de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels.

1. **Critères éliminatoires**

- Dossier administratif incomplet au terme du dépouillement ou non conforme, sous réserve des dispositions du point I.1 de la Circulaire N°002/CAB/PM du 31 Janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des marchés publics ;

- fausses déclarations ou pièces falsifiées (la CIPM et l'Autorité Contractante se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux) ;

- Non-exécution d'un marché antérieur du fait de l'entreprise (conformément à la lettre circulaire N°004/LC/MINMAP/CAB du 25 janvier 2017 relative à la prise en compte des défaillances des entreprises dans l'exécution des marchés antérieurs dans l'attribution de nouveaux marchés).

- Le Non-respect de trois (03) critères essentiels.

2. **Critères essentiels**

I	PRESENTATION GENERALE	(01 critère)
II	EXPERIENCE DE L'ENTREPRISE	(01 critère)
III	MOYENS HUMAINS	(06 critères)
IV	MOYENS MATERIELS	(05 critères)
V	METHODOLOGIE D'EXECUTION	(04 critères)
VI	CAPACITE FINANCIERE	(01 critère)

15. **Attribution**

L'Autorité Contractante qui est le Maitre d'Ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre aura été déclarée conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le marché de façon satisfaisante et dont l'offre aura été évalué la moins disante.

16. **Durée de validité des offres**

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune d'AKOM II au Secrétariat Général.

AKOM II, le..... 16 AVR 2020

Ampliations :

- PREFET/OCEAN ;
- MINTP/YDE ;
- DDTP/OCEAN
- DDMINMAP/O ;
- DDMINEPAT/O
- ARMP/SUD (Pour diffusion) ;
- CAMEROON TRIBUNE (Pour Publication) ;
- Affichage ;
- Chrono/Archives.

